



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2022-52

Séance du 28 novembre 2022

Date de convocation :
22 novembre 2022

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. MARGARIDO, GAUBERT, MMES FLUHR, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE
M. Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT
Mme Sandrine VAL

Absents :

M. Antoine-Serge CORREIA

Secrétaire de séance : Véronique GODMÉ

PASSAGE DE LA PARCELLE A 708 EN DOMAINE NON-CADASTRÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un acte notarié en date du 12 août 2003, concernant un échange entre la commune de Burgnac et M. DUPUYDENUS Georges, a eu lieu.

Considérant que l'échange avait pour but de favoriser l'accès aux parcelles cadastrées A707 et A 709,

Considérant que les services du cadastre peuvent procéder au passage de la parcelle A 708 en domaine non-cadastré de la commune sur simple demande de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Acte** le passage de la parcelle A 708 en domaine non-cadastré de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL